**Conclusion 28 octobre 2014**

Premièrement, je souhaiterais remercier tous les participants à cette journée, que j’appelle volontiers une journée de restitution. Notre objectif était de présenter, vérifier et lorsque cela était nécessaire, nuancer les résultats de la Consultation. Grâce à votre très active participation, cela a été une réussite.

Les comptes rendus des ateliers seront consultables sur notre site web et vous serez averti par e-mail lorsqu’ils seront mis en ligne. J’en profite également pour vous inviter à vous inscrire à notre newsletter « Handicap News ». De cette façon, vous resterez au courant de nos actions en la matière.

La conclusion de cette journée – s’il fallait encore le dire – est que la Belgique a encore beaucoup de travail à accomplir afin de faire de la Convention ONU une réalité. Il y a, en effet, encore beaucoup trop d’obstacles pour permettre aux personnes en situation de handicap de participer de manière autonome, pleinement et sur un pied d’égalité à presque tous les aspects de la vie en société.

Les premières responsables pour la mise en œuvre de la Convention ONU sont les autorités, sous toutes leurs formes, du local à l’international. Nous sommes en Belgique juste au commencement de nouveaux gouvernements, tant pour le fédéral que pour les régions et communautés. Il est donc grand temps de passer à la vitesse supérieure.

Ainsi, il est insensé qu’il n’y ait pas encore d’Arrêté royal en vue de permettre et d’encadrer l’action positive. C’était pourtant inscrit par le législateur dans la loi du 10 mai 2007, mais 7 ans et demi plus tard, le gouvernement ne l’a pas encore réalisé. Notre patience est à bout.

Le deuxième responsable pour la réalisation de la Convention ONU est la société civile, c’est-à-dire l’ensemble des organisations de et pour les personnes handicapées. Elles doivent être totalement impliquées dans les politiques publiques car le slogan “Rien sur nous, sans nous” est totalement justifié. Cela va du niveau local au niveau international, avec le rôle que ces organisations peuvent jouer lors des sessions du Comité ONU. Les organisations de et pour les personnes handicapées ont également du travail à accomplir pour mettre pleinement en œuvre les principes de la Convention dans leurs actions et pratiques de leur propre organisation. Cela a aussi pour conséquence que dans les conseils consultatifs « réguliers » les personnes handicapées doivent être écoutées et que ces dernières ne soient pas limitées à la participation à des conseils consultatifs spécifiques au handicap.

La troisième – et effectivement limitée - responsabilité incombe au mécanisme indépendant. Cette institution des droits de l’Homme a un rôle très spécifique et doit rester indépendante par rapport tant aux autorités qu’à la société civile. C’est justement la raison pour laquelle elle peut prendre un rôle de « forum », comme aujourd’hui, et mettre autour de la table des représentants des autorités et de la société civile.

Chacune de ses trois parties a en effet beaucoup de travail à faire. Dans votre farde de participants, vous trouverez les conclusions du Comité ONU suite à l’évaluation de la Belgique du 18 et 19 septembre, telles qu’elles ont été rendues publiques le 3 octobre. Ces conclusions montrent à combien d’obstacles les personnes handicapées sont encore confrontées pour pouvoir, de manière indépendante et sur un pied d’égalité avec les autres, participer à tous les aspects de la vie en société et montrent ainsi à quel point l’écart est grand dans l’enseignement, l’emploi, le logement, etc. La prochaine évaluation du Comité ONU se déroulera en 2019 et cela tombe bien car cela coïncide avec la fin de la législature. Dans les faits, trop peu de choses se sont mises en place entre 2009 et 2014. Et donc entre 2014 et 2019, il faudra un gros effort de rattrapage. Est-ce trop demandé ? Non, ça ne l’est pas. Est-ce radical ? Plus tôt dans la journée, le professeur Detraux a souligné combien les personnes handicapées sont nuancées et le fait qu’elles savent qu’elles portent également une responsabilité.

Je suis d’éducation chrétienne et je me souviens d’une phrase de l’évangile qui dit : “Frappez à la porte et on vous ouvrira”. Cela exige que les personnes en situation de handicap frappent à la porte. Qu’elles ne frappent pas à la porte avec leur handicap mais avec leurs demandes et leurs besoins pour se réaliser et pour construire leur propre vie. Les personnes en situation de handicap doivent devenir des acteurs actifs, prendre le contrôle de leur propre vie, et ainsi prendre aussi le contrôle de notre société. J’ai déjà parlé des aménagements raisonnables : ceux-ci viennent naturellement juste après une demande.

Mais nous devons aussi être ouvert. Une fois la demande formulée, le droit est ouvert au soutien pour façonner sa propre vie. Là, toutes les organisations qui offrent du soutien ont un rôle important à jouer. Ce soutien devrait avoir comme guide les souhaits et les désirs des personnes handicapées, et non leur handicap. Là aussi les autorités jouent un rôle important : les politiques doivent s’assurer que toute notre société est fondée selon les principes de la conception universelle (universal design) et donc que l’ensemble de la société est organisé de façon inclusive.

Et pourquoi est-ce la direction que nous devons emprunter ? Parce qu’une société inclusive, avec une place pour chacun, est une bonne chose pour tout le monde. Pour les personnes avec ou sans handicap. A partir d’un intérêt personnel éclairé donc, mais également comme un devoir sacré de rester fidèle au premier article de la Déclaration universelle des droits de l’Homme qui dit que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Je vous remercie.

Jozef De Witte